Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260612-2026_04_37-DE

Délibération du conseil municipal du 11 juin 2026

Délibération n° 2026-04-37
Classification : Domaines de compétences par thème – Aide sociale
Objet : Convention territoriale globale – Avenant de prolongation de la Convention Territoriale Globale (CTG)

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de procurations : 1

L'an deux mil vingt-six, le 11 juin à 19h00, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 5 juin, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Dominique Riguidel, Maire.

Présents : Beernaerd Alex, Bihan Hélène, Caro Sébastien, Chaballier Laure, Chavenon Christine, Coffin Sandrine, Dagoreau Agathe, Folgalvez Erwan, Garnaud Céline, Goud Véronique, Huerre Eric, Inizan Jean-Baptiste, Jan Hubert, Le Baron Christian, Le Deore Laurence, Le Floch Gaëlle, Le Mignant Cécile, Lofficial Damien, Lepioufle Mathilde, Malherbe Jean-Philippe, Moreac Anthony, Philippon Sylvie, Pitiot Stéphane, Riguidel Dominique, Saiag Jean-Claude, Solay Emmanuel.

Absente excusée : Mme Le Blé Isabelle

Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- Mme Isabelle Le Blé donne son pouvoir à M. Dominique Riguidel

Exposé

Le Maire expose que la communauté d'Auray Quiberon Terre Atlantique et l'ensemble des communes de la communauté de communes d'AQTA se sont engagés dans une démarche de Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2023-2026 signée le 21 décembre 2023. (Cf. annexe).

Le Maire ajoute que la CTG est un accord de partenariat entre la CAF et la communauté de communes AQTA, pour coordonner les politiques en faveur des familles et des habitants du territoire. Elle sert à identifier les besoins locaux et à mettre en place des actions dans des domaines comme la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la parentalité…

Afin de poursuivre et finaliser la mise en œuvre du plan d'action engagé et investir pleinement la démarche d'évaluation (jeunesse puis sur l'ensemble des thématiques), il a été proposé de prolonger d'une année la convention actuelle, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

La CAF du Morbihan transmettra ensuite l'avenant pour signature, et proposera, aux différentes collectivités, des avenants de prolongation relatifs à leurs conventions d'objectifs et de financements respectives.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260612-2026_04_37-DE

Vu la délibération en date du 15 décembre 2022 validant la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF, Auray Quiberon Terre Atlantique et l'ensemble des communes membres.

Délibération

Le conseil municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- de valider le principe de la prolongation d'une année de la Convention Territoriale Globale dans des conditions identiques soit jusqu'au 31 décembre 2027,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant de prolongation qui sera transmis par la CAF,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération,
- d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait à Erdeven, le 12 juin 2026

La Secrétaire de séance
Hélène Bihan

Le Maire,
Dominique Riguidel

MAIRIE D'ERDEVEN
Morbihan

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- *Recours administratif gracieux auprès de mes services.*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.*